



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 28 août 2022

Participation du public par voie électronique

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire : SARL Les Truites de la Côte d'Argent

Demande de régularisation et de renouvellement d'autorisation d'exploiter de la Pisciculture du Courlis à Mézos et demande d'autorisation d'exploiter un forage associé.

La SEPANSO s'est toujours intéressée aux piscicultures et aux impacts de celles-ci sur les cours d'eau, allant même jusqu'à introduire des recours pour que la réglementation impose aux pisciculteurs le respect d'un débit réservé (jurisprudence !)

Lors du CODERST le représentant de la SEPANSO avait souligné que la demande de prélèvement d'eau grâce à un forage dans une nappe profonde se situait opportunément juste en dessous des 200000 m³/an pour ne devoir effectuer qu'une déclaration. En 2017, la justification du prélèvement, c'était l'alimentation d'un circuit fermé.

Bien avant cette époque la SEPANSO Landes demandait la création d'un SAGE Nappes profondes (demande logique puisqu'il y avait un SAGE Nappes profondes en Gironde). L'administration, qui a réfléchi fort longtemps, affirme depuis deux ans que sa création est pour bientôt. Malheureusement nous n'avons aucune information sur l'incidence des divers prélèvements effectués ! Et aujourd'hui alors que la SARL Les Truites de la Côte d'Argent demande à être autorisée à prélever 508000 m³/an pour alimenter le circuit recirculé. Autrement dit, le modèle présenté en 2017 était faux ; l'erreur est énorme : plus de 250% ! Il est donc proposé au public de valider un « Plan Progrès Pisciculture », lequel s'imposait à l'évidence.

S'agissant d'un projet pilote, la SEPANSO s'étonne que l'administration n'ait pas imposé une enquête publique puisque le porteur du projet apporte des modifications substantielles sur son site (forage, gestion du sable et des rejets...) et à l'extérieur (nouveau plan d'épandage)

La demande de prélèvement d'eau étant excessive, la SEPANSO émet un avis défavorable en rappelant qu'au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne il est envisagé une réflexion globale sur les consommations d'eau.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>